

Séance ordinaire  
8 juillet 2025

**Procès-verbal** de la séance **ORDINAIRE** tenue le **8 juillet 2025 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Claude POUPART,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absences motivées :

Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Chantal BERGERON,	Directrice générale et greffière-trésorière
Caroline PROVOST,	Greffière-trésorière adjointe

2025-07/211

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'après avoir constaté qu'il y a quorum, le conseil municipal ouvre la séance.

ADOPTÉE

2025-07/212

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil modifie l'ordre du jour de la séance comme suit:

Les points suivants sont retirés de l'ordre du jour:

- 6.5.1 Nomination de monsieur Mathieu DUCHARME à titre d'opérateur en eaux usées et potable
- 9.2 Adjudication du contrat relativement à une étude géotechnique et caractérisation environnementale (conduite de refoulement | station PP6 Blais aux étangs) ainsi que divers travaux

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2025
  - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025
  - 3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2025
4. CORRESPONDANCE
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
  - 5.1. Motion de remerciements à mesdames Catherine LEFEBVRE et Caroline TÉTREAU
  - 5.2. Campagne de séduction Médecin
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Modifications des prévisions budgétaires 2025, phase 2
  - 6.2. Suivi budgétaire et dépôt du rapport financier au 30 juin 2025
  - 6.3. Adoption des comptes du mois de juin 2025

- 6.4. Adoption du règlement numéro 2025-352 décrétant une dépense de 175 000 \$ et un emprunt de 175 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
- 6.5. TOUTES DÉCISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES
  - ~~6.5.1. Nomination de monsieur Mathieu DUCHARME à titre d'opérateur en eaux usées et potable~~
  - 6.5.2. Autorisation de signature d'une lettre d'entente relativement au partage des tâches de l'opérateur des eaux usées et d'ouvrier en bâtiment
  - 6.5.3. Démission de monsieur Lyam LENGER TARATUTA, commis à la bibliothèque
  - 6.5.4. Nomination de madame Sarah MICLETTE, à titre de salariée étudiante au service des travaux publics
  - 6.5.5. Nomination de monsieur Émile LUPIEN, à titre de salarié étudiant au service des travaux publics
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Appui à la poursuite des travaux du comité intermunicipal pour le regroupement des services de sécurité incendie et de l'approbation d'un budget additionnel
- 8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
  - 8.1. Recommandations du comité des travaux publics de la réunion tenue le 23 juin 2025
  - 8.2. Adjudication du contrat de réfection des tranchées drainantes, du revêtement bitumineux et du réseau d'éclairage sur les rues des Flamants, des Perdrix et Jean-Baptiste
  - 8.3. Acceptation de l'offre de services de Tétra Tech pour la surveillance complète des travaux de voirie 2025
  - 8.4. Adjudication du contrat relativement aux accotements (secteur rural) 2025
  - 8.5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-197-24 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 9.1. Autorisation de contrats - Études géotechnique et caractérisation environnementale (lot 3 991 453 | champ d'épuration communautaire)
  - ~~9.2. Adjudication du contrat relativement à une étude géotechnique et caractérisation environnementale (conduite de refoulement | station PP6 Blais aux étangs) ainsi que divers travaux~~
  - 9.3. Demande de dérogation mineure - 860, rue Guérin (projet de lotissement)
  - 9.4. Demande de PIIA - lot 6 607 097 (construction neuve avec logement bigénérationnel)
  - 9.5. Demande de PIIA - 1805, rue Principale (rénovations extérieures)
  - 9.6. Demande de PIIA - 1611, rue Lugano (rénovations extérieures)
  - 9.7. Demande de PIIA - 1665, rue Lugano (Agrandissement du bâtiment principal)
  - 9.8. Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 26 juin 2025
  - 9.9. Autorisation – banque d'heures pour services professionnels en urbanisme
- 10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1. Recommandations du comité du Festival de Saint-Michel de la réunion du 27 mai 2025
  - 10.2. Adjudication contrat Clôture Parc de la Pigeonnière
- 11. POUR INFORMATION
  - 11.1. Festival de Saint-Michel, 9 août 2025
  - 11.2. Club de lecture en cours
  - 11.3. Jardins communautaires
  - 11.4. Cadets de la Sûreté du Québec
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2025-07/213

### **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2025**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le respect du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2025 et s'il est conforme aux décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2025-07/214

### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le respect du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025 et s'il est conforme aux décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2025-07/215

### **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2025**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le respect du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2025 et s'il est conforme aux décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **CORRESPONDANCE**

### **AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL**

2025-07/216

#### **Motion de remerciement à mesdames Catherine LEFEBVRE et Caroline TÉTREAU**

**CONSIDÉRANT** la contribution bénévole de mesdames Catherine LEFEBVRE et Caroline TÉTREAU à l'embellissement du territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'elles ont accepté de planter des fleurs à divers endroits sur le territoire municipal;

**CONSIDÉRANT** également qu'elles ont planté des plants de légumes dans plusieurs jardins communautaires, contribuant ainsi au bien-être de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal remercie chaleureusement mesdames Catherine LEFEBVRE et Caroline TÉTREAU pour leur dévouement, leur générosité et leur engagement envers l'embellissement et la vitalité de la communauté;

QUE la présente motion soit transmise officiellement à mesdames LEFEBVRE et TÉTREAU à titre de reconnaissance de la Municipalité.

ADOPTÉE

### **Campagne de séduction Médecin**

**CONSIDÉRANT** qu'une campagne de recrutement de médecins est en cours sur le territoire des MRC des Jardins-de-Napierville et de Roussillon;

**CONSIDÉRANT** qu'une activité d'accueil et de séduction des candidats aura lieu le 14 juillet prochain;

**CONSIDÉRANT** l'importance de faire rayonner notre Municipalité et de contribuer positivement à cette initiative régionale;

Que le conseil municipal de Saint-Michel invite les citoyens à participer à la campagne de recrutement en soumettant des idées ou en fournissant des cadeaux souvenirs, tels que des sacs cadeaux contenant des produits locaux, des articles promotionnels ou autres accessoires, destinés à être remis aux médecins candidats, au service des loisirs de la Municipalité.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

2025-07/217

#### **Modifications des prévisions budgétaires 2025, phase 2**

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite modifier les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025 afin d'y intégrer certaines recettes supplémentaires et de procéder à des ajustements au niveau des dépenses;

**ATTENDU** que les recettes additionnelles totalisent un montant de 232 000 \$, réparties comme suit :

- Subvention du ministère des Transports du Québec (MTQ) : 14 900 \$;
- Diverses autres recettes : 15 000 \$;
- Affectation de soldes disponibles pour le secteur urbain: 20 000 \$;
- Affectation de soldes disponibles pour le secteur rural: 4 100 \$;
- Mutations immobilières: 213 000 \$;
- Diminution des redevances en matières résiduelles: (35 000 \$)

**ATTENDU** que certaines dépenses doivent également être ajustées, réparties comme suit :

- Affectation du déficit accumulé de l'exercice financier 2024 : 106 000 \$;
- Modification de la rémunération générale : 5 400 \$;
- Augmentation pour le service du transport: 44 000 \$
- Augmentation pour le service d'hygiène du milieu: 30 000 \$;
- Augmentation sur diverses dépenses en administration générale: 35 100 \$;
- Augmentation pour le service de sécurité publique: 3 000 \$;
- Augmentation pour le service des loisirs: 5 000 \$;
- Augmentation pour le service d'aménagement, d'urbanisme et de développement: 3 500 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la deuxième modification des prévisions budgétaires pour l'année 2025, telle que présentée par le conseiller à la direction générale, et ce, afin d'intégrer les ajustements relatifs aux revenus et aux dépenses susmentionnés. Le rapport de modification recommandé est joint en annexe.

QUE ce conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à prendre les mesures nécessaires pour implanter ces ajustements dans les comptes de la Municipalité.

ADOPTÉE

#### **Dépôt de l'état financier en date du 30 juin 2025**

Le conseil municipal prend acte de la présentation de l'état financier de la Municipalité au 30 juin 2025, tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

2025-07/218

#### **Adoption des comptes du mois de juin 2025**

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. La greffière-trésorière a répondu aux questions concernant ces comptes à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte les listes des comptes du mois de juin 2025, telles que déposées au montant de 737 769,32 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 461 043,27 \$;  
Salaires payés nets: 148 821,75 \$;  
Comptes à payer: 127 904,30 \$;

Je, soussignée, Chantal BERGERON, greffière-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Chantal BERGERON, greffière-trésorière

ADOPTÉE

2025-07/219

#### **Adoption du règlement numéro 2025-352 décrétant une dépense de 175 000 \$ et un emprunt de 175 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques**

**CONSIDÉRANT** le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) adopté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, la Municipalité a adopté le règlement numéro 2024-341 décrétant un Programme de mise aux normes des installations septiques conformément à l'article 92 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement a pour objectif d'interdire le rejet, dans l'environnement, d'eau de cabinets d'aisance, d'eaux usées ou d'eaux ménagères des résidences et autres bâtiments qui ne sont pas raccordés à des réseaux d'égouts municipaux ni à des ouvrages d'assainissement collectifs à moins que ces eaux n'aient reçues un traitement approprié;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement fournit l'encadrement nécessaire pour autoriser les dispositifs de traitement des résidences isolées;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe des résidences sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel qui ne sont pas raccordées au réseau d'égouts municipaux ou qui ne sont pas conformes aux normes actuelles du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a débuté un inventaire des résidences et bâtiments pour lesquels les installations septiques sont déficientes ou ne répondent plus aux normes actuelles à cet effet;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a constaté que plusieurs installations septiques sur son territoire étaient non conformes à la réglementation applicable et qu'il est ainsi devenu nécessaire d'effectuer les travaux requis en pareille circonstance;

**CONSIDÉRANT** que ces mises aux normes ou constructions entraînent des coûts importants pour les propriétaires visés;

**CONSIDÉRANT** que ce programme conformément à l'article 90 alinéa 4 paragraphe 3 de la *Loi sur les compétences municipales* a pour but d'aider financièrement les citoyens qui doivent se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, chapitre Q.2 r.22);

**CONSIDÉRANT** que ce programme vise à accorder une subvention sous forme d'avance de fonds à certains citoyens qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation des eaux usées de leur résidence;

**CONSIDÉRANT** que le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un règlement d'emprunt municipal;

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1er juillet 2025, et que le projet de règlement a été déposé à cette même date;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le Règlement numéro 2025-352 décrétant des dépenses de 175 000 \$ et un emprunt de 175 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques, tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **TOUTES DÉCISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES**

#### **Nomination de monsieur Mathieu DUCHARME à titre d'opérateur en eaux usées et potable**

Sujet reporté de l'ordre du jour

2025-07/220

#### **Autorisation de signature d'une lettre d'entente relativement au partage des tâches de l'opérateur des eaux usées et d'ouvrier en bâtiment**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel, une lettre d'entente portant le numéro 4 à la convention collective entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394 (employés des cols bleus).

Cette entente a pour objet de préciser certaines conditions de travail de monsieur Mathieu DUCHARME.

ADOPTÉE

2025-07/221

#### **Démission de monsieur Lyam LENGER TARATUTA, commis à la bibliothèque**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une correspondance datée du 4 juin 2025, transmise par monsieur Lyam LENGER TARATUTA, commis à la bibliothèque, annonçant sa démission de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la lettre de démission de monsieur Lyam LENGER TARATUTA;

QUE le conseil remercie monsieur LENGER TARATUTA pour ses bons et loyaux services au sein de la Municipalité;

QUE le conseil lui souhaite plein succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

2025-07/222

**Nomination de madame Sarah MICLETTE, à titre de salariée étudiante au service des travaux publics**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Michel souhaite procéder à l'embauche d'une salariée étudiante pour combler des besoins temporaires au service des travaux publics;

**ATTENDU** que madame Sarah MICLETTE répond aux critères d'embauche pour un poste étudiant;

**ATTENDU** que cette embauche s'effectue en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre la municipalité de Saint-Michel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal procède à la nomination de madame Sarah MICLETTE à titre de salariée étudiante au service des travaux publics, à compter du 28 juin 2025, pour un horaire d'environ 15 heures par semaine;

QUE cette nomination soit faite conformément aux dispositions de la convention collective liant la municipalité de Saint-Michel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-07/223

**Nomination de monsieur Émile LUPIEN, à titre de salarié étudiant au service des travaux publics**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Michel souhaite procéder à l'embauche d'un salarié étudiant pour combler des besoins temporaires au service des travaux publics;

**ATTENDU** que monsieur Émile LUPIEN répond aux critères d'embauche pour un poste étudiant;

**ATTENDU** que cette embauche respecte les conditions prévues à la convention collective en vigueur entre la municipalité de Saint-Michel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Émile LUPIEN, à titre de salarié étudiant au service des travaux publics, à compter du 2 juillet 2025, pour un horaire d'environ 32 heures par semaine;

QUE cette nomination soit effectuée conformément aux dispositions de la convention collective liant la municipalité de Saint-Michel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2025-07/224

### **Appui à la poursuite des travaux du comité intermunicipal pour le regroupement des services de sécurité incendie et de l'approbation d'un budget additionnel**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-03-90 de la MRC les Jardins-de-Napierville relative à la création d'un comité intermunicipal de mise en commun des services de sécurité incendie des municipalités de Napierville/Saint-Blaise, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Édouard, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Sainte-Clotilde et la ville de Saint-Rémi (ci-après : les municipalités);

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-04-104 de la MRC les Jardins-de-Napierville confirmant le mandat du comité intermunicipal d'élaborer des scénarios opérationnels et un échéancier d'implantation;

**CONSIDÉRANT** que le mandat du comité intermunicipal est divisé en deux phases, soit :

Phase 1 : Établir les prévisions budgétaires de la partie opérationnelle selon différents scénarios de regroupement avec différentes formules de calcul des quotes-parts des municipalités (hors immobilisations et dettes municipales);

Phase 2 : Établir les prévisions budgétaires pour les immobilisations et le traitement des dettes municipales;

**CONSIDÉRANT** les rencontres tenues avec les maires, mairesses, directions générales et membres des conseils municipaux concernés;

**CONSIDÉRANT** la décision prise à la séance du 11 juin 2025 des maires et mairesses participants au projet, soit de poursuivre les travaux du comité intermunicipal relativement à la réalisation de la phase 2 et d'autoriser un budget additionnel maximal de 50 000\$ pour permettre la finalisation de l'étude;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil municipal confirme l'appui de la municipalité de Saint-Michel à la poursuite des travaux du comité intermunicipal de la MRC Les Jardins-de-Napierville, relatifs à la mise en commun des services de sécurité incendie;

QUE ce conseil municipal autorise la participation financière de la Municipalité et approuve un budget additionnel maximal de 50 000\$, lequel sera réparti au prorata entre les municipalités participantes conformément aux modalités du projet d'étude de regroupement.

ADOPTÉE

## **TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

2025-07/225

### **Recommandations du comité des travaux publics de la réunion tenue le 23 juin 2025**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les recommandations formulées par le comité des travaux publics, telles que consignées au procès-verbal de la réunion tenue le 23 juin 2025.

ADOPTÉE

2025-07/226

### **Adjudication du contrat de réfection des tranchées drainantes, du revêtement bitumineux et du réseau d'éclairage sur les rues des Flamants, des Perdrix et Jean-Baptiste**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Michel a procédé à un appel d'offres public, publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO),

pour la réfection des tranchées drainantes, du revêtement bitumineux et du réseau d'éclairage sur les rues des Flamants, des Perdrix et Jean-Baptiste;

**ATTENDU** que six (6) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit :

Nom du soumissionnaire	Coûts des travaux (taxes exclues)
Ali Excavation inc.	2 847 454,80 \$
Aménagement Sud-Ouest	2 298 872,00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	2 023 281,73 \$
MPotvin	2 130 475,81 \$
Excavation Jonda	2 138 586,00 \$
Location d'Angelo inc.	2 029 136,67 \$

**ATTENDU** que le soumissionnaire Aménagement Sud-Ouest a omis d'inscrire un prix pour l'article du bordereau intitulé « Planage au raccordement du pavage existant » pour les rues des Perdrix et Jean-Baptiste, ce qui porte le total réel de sa soumission à 2 303 122,00 \$ avant les taxes applicables;

**ATTENDU** que le soumissionnaire Ali Excavation a mal retranscrit le sous-total des coûts des travaux de la rue des Perdrix dans le sommaire de son bordereau de soumission, ce qui porte le total réel de sa soumission à 2 848 554,80 \$ avant les taxes applicables;

**ATTENDU** que malgré les erreurs arithmétiques constatées, les six (6) soumissions sont jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt des six (6) soumissions conformes;

QUE le conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech, accepte les soumissions et adjuge le contrat pour les travaux de réfection des tranchées drainantes, du revêtement bitumineux et du réseau d'éclairage sur les rues des Flamants, des Perdrix et Jean-Baptiste au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc., pour un montant de 2 023 281,73 \$ avant les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires à cette fin soient affectées à même les crédits votés au budget d'investissement de l'exercice financier 2025, soit au compte budgétaire 23-000-32-007, et proviennent d'une subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028, pour un montant total de 1 322 500 \$ et du règlement d'emprunt numéro 2025-350;

ADOPTÉE

2025-07/227

**Acceptation de l'offre de services de Tétra Tech pour la surveillance complète des travaux de voirie 2025**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Michel a octroyé à Eurovia Québec Construction inc. un contrat pour la réfection des tranchées drainantes, du revêtement bitumineux ainsi que du réseau d'éclairage sur les rues des Flamants, des Perdrix et Jean-Baptiste, tel qu'il appert de la résolution antérieure;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de mandater une firme spécialisée pour assurer une surveillance complète desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels de la firme Tetra Tech, datée du 8 juillet 2025, pour effectuer une surveillance complète des travaux de réfection des rues susmentionnées, selon les taux horaires détaillés dans l'offre, pour un montant estimé de 63 000 \$ (avant taxes);

QUE les sommes nécessaires à cette fin soient affectées à même les crédits votés au budget d'investissement de l'exercice financier 2025, soit au compte budgétaire 23-000-32-007, et proviennent d'une subvention accordée par le ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028, pour un montant total de 1 322 500 \$ et du règlement d'emprunt numéro 2025-350;

ADOPTÉE

2025-07/228

**Adjudication du contrat relativement aux accotements (secteur rural) 2025**

**ATTENDU** que des travaux d'accotement doivent être réalisés sur une portion de la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Pavages MCM inc., datée du 2 juillet 2025, pour effectuer des travaux d'accotement, au montant de 43 \$ la tonne (taxes exclues), sur la portion de la rue Principale, s'étendant du 2430 au 2595, sur une distance de 3,8 kilomètres, de chaque côté de la chaussée.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2025 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-320-00-522), suivant un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-197-24 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel**

Monsieur Mario GUÉRIN, conseiller du district 6, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-197-24 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel,
- dépose le projet du règlement numéro 2025-197-24 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel,

Ce règlement a pour but de:

- ajouter l'interdiction de stationner sur la rue Robert, côté pair (entre le 1668 et 1672 rue Robert);
- ajouter des dos d'âne, sur la rue des Flamants et sur la rue Jean-Baptiste.

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2025-07/229

**Autorisation de contrats - Études géotechnique et caractérisation environnementale (lot 3 991 453 | champ d'épuration communautaire)**

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, un contrat relativement à une étude géotechnique, ainsi qu'un contrat pour une étude de caractérisation environnementale, concernant le lot 3 991 453 de l'ancien champ d'épuration communautaire, et ce, pour un montant maximum de 24 999 \$ (taxes incluses), pour chacun desdits contrats.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice financier 2025, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-610-00-411), suivant un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

**Autorisation d'un lancement d'un appel d'offres pour une étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols relativement à la conduite de refoulement | station PP6 (Blais) et les étangs aérés, ainsi que divers travaux**

Sujet retiré de l'ordre du jour.

2025-07/230

**Demande de dérogation mineure - 860, rue Guérin (projet de lotissement)**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2025-06-0017, visant à autoriser l'émission d'un permis de lotissement (LOT-2025-06-0005) pour la propriété située au 860, rue Guérin (lot 3 991 374 du cadastre du Québec), dans la zone H-1;

**ATTENDU** que la demande a pour objet la subdivision du lot actuel en deux lots distincts;

**ATTENDU** que l'un des lots projetés, soit le lot 6 416 781, aura une superficie de 1 375 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement numéro 2022-302 prescrit une superficie minimale de 1 400 mètres carrés;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** qu'aucun commentaire n'a été reçu par le conseil municipal à la suite de cet avis public;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure 2025-06-0017 et autorise l'émission du permis de lotissement LOT-2025-06-0005, tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-07/231

**Demande de PIIA - lot 6 607 097 (construction neuve avec logement bigénérationnel)**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande d'urbanisme portant le numéro 2025-06-0018, visant l'émission du permis de construction numéro 2025-06-0103, pour l'édification d'un bâtiment unifamilial isolé avec logement bigénérationnel situé au 2160, rue Principale (lot 6 607 097 du cadastre du Québec), dans la zone ID-3 ;

**ATTENDU** que cette demande est assujettie au règlement numéro 2022-307 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

**ATTENDU** que l'architecture proposée s'intègre harmonieusement à l'environnement bâti du secteur ;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'urbanisme 2025-06-0018 et autorise l'émission du permis de construction numéro 2025-06-0103, tel que présenté, pour la construction d'un bâtiment unifamilial isolé avec logement bigénérationnel au 2160, rue Principale (lot 6 607 097, cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2025-07/232

**Demande de PIIA - 1805, rue Principale (rénovations extérieures)**

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance d'une demande d'urbanisme portant le numéro 2025-06-0019, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale (PIIA), pour l'émission du permis 2025-06-0104, en vue de rénover le bâtiment principal situé au 1805, rue Principale (lot 3 991 982 du cadastre du Québec), situé dans la zone CH-5 ;

**ATTENDU** que cette demande vise à effectuer les travaux suivants :

- transformer la toiture plate existante en une toiture à quatre versants, en tôle noire ;
- refaire la toiture du balcon ceinturant la maison, également en tôle noire ;
- retirer le balcon du deuxième étage ainsi que sa toiture ;
- refaire les escaliers, garde-corps et colonnes du balcon ;
- remplacer les portes et fenêtres par de nouveaux modèles de couleur noire ;

**ATTENDU** que l'architecture proposée s'harmonise avec les caractéristiques architecturales des bâtiments environnants ;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'urbanisme 2025-06-0019 et autorise l'émission du permis numéro 2025-06-0104, tel que présenté, pour les travaux de rénovation extérieure du bâtiment situé au 1805, rue Principale (lot 3 991 982, cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2025-07/233

**Demande de PIIA - 1611, rue Lugano (rénovations extérieures)**

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance d'une demande d'urbanisme portant le numéro 2025-06-0020, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'émission du permis 2025-06-0105, en vue de rénover le bâtiment principal situé au 1611, rue de Lugano (lot 4 727 891 du cadastre du Québec), dans la zone H-3;

**ATTENDU** que cette demande vise à remplacer le revêtement en bois terni par un revêtement en acier imitation bois;

**ATTENDU** que les matériaux proposés s'harmonisent avec le reste du bâtiment principal;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'urbanisme 2025-06-0020 et autorise l'émission du permis numéro 2025-06-0105, tel que présenté, pour les travaux de rénovation extérieure du bâtiment situé au 1611, rue de Lugano (lot 4 727 891, cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2025-07/234

**Demande de PIIA - 1665, rue Lugano (Agrandissement du bâtiment principal)**

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance d'une demande d'urbanisme portant le numéro 2025-06-0021, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'émission du permis 2025-06-0106, en vue d'agrandir le bâtiment principal situé au 1665, rue de Lugano (lot 4 727 898 du cadastre du Québec), dans la zone H-3;

**ATTENDU** que cette demande vise à ajouter un solarium sur le patio existant;

**ATTENDU** que les matériaux proposés s'harmonisent avec le reste du bâtiment principal;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'urbanisme 2025-06-0021 et autorise l'émission du permis numéro 2025-06-0106, tel que présenté, pour les travaux d'agrandissement du bâtiment situé au 1665, rue de Lugano (lot 4 727 898, cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2025-07/235

**Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 26 juin 2025**

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, telles qu'indiquées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 26 juin 2025.

ADOPTÉE

2025-07/236

**Autorisation – banque d'heures pour services professionnels en urbanisme**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Michel souhaite maintenir les services professionnels de madame Isabelle WIRICH de la firme W Urbanisme inc., compte tenu de son expertise et de sa connaissance des dossiers municipaux;

**ATTENDU** que la Municipalité désire prévoir une banque de 60 heures pour des services professionnels en urbanisme, à être utilisés pour les projets municipaux à venir ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise d'acquérir d'une banque de 60 heures de services professionnels en urbanisme auprès de la firme W. Urbanisme inc., pour un montant total de 6 000 \$, en sus des taxes applicables;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice financier 2025, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-610-00-410), suivant un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

**LOISIRS ET CULTURE**

2025-07/237

**Recommandations du comité du Festival de Saint-Michel de la réunion du 27 mai 2025**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les recommandations formulées par le comité du Festival de Saint-Michel, telles que consignées au procès-verbal de la réunion tenue le 27 mai 2025.

ADOPTÉE

2025-07/238

**Adjudication contrat Clôture Parc de la Pigeonnière**

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par Les Clôtures JR, portant le numéro 2511, pour les travaux au parc de la Pigeonnière, et octroie le contrat tel que décrit :

- démantèlement de la clôture existante;
- réinstallation d'une clôture de 8 pieds avec lattes noires;

le tout pour un montant de 9 160 \$, avant taxes.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2025, au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire: 23-000-70-011), à même la subvention supplémentaire accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 au montant de 158 020 \$.

ADOPTÉE

**POUR INFORMATION**

- Festival de Saint-Michel, 9 août 2025;
- Club de lecture en cours;
- Jardins communautaires;
- Cadets de la Sûreté du Québec;

**PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)**

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2025-07/239

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20 h 05, de lever la séance.

ADOPTÉE

*(s) Jean-Guy Hamelin*  
Jean-Guy HAMELIN, Maire

*(s) Chantal Bergeron*  
Chantal BERGERON, Directrice générale  
et greffière-trésorière